

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Cholet (49300)

Réponses de Cyrille Jauneault, au nom de la liste « Demain Cholet »

– le 11/03/2020 à 23:13 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 800000 euros

Nous nous appuyerons sur le schéma 2 roues que nous ferons vivre efficacement en affectant notamment un temps plein à son animation.

Le budget annuel de 800.000 euros sera portée par l'agglomération pour intégrer l'ensemble des connexions entre communes.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Le schéma 2 roues, réunissant l'agglomération, le département, les services de la voirie, les Transports Publics du Choletais, et les représentants des usagers sera le comité de pilotage naturel du plan vélo où la ville y aura un interlocuteur clairement identifié.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : le périphérique, en direction et dans les zones d'activités et les grands axes traversant la ville.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Nous souhaitons développer l'ensemble du réseau cyclage et le sécuriser en assurant notamment sa continuité.

Pour cela nous nous appuyerons sur l'expertise et le travail des associations d'usagers, en lien avec les services techniques de la ville.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Vers les écoles, vers les zones d'activités, vers les zones de loisirs, etc.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Il nous paraît essentiel de favoriser l'accès sécurisé aux zones d'activité pour développer le vélo du quotidien car les trajets domicile-travail représentent un volume important de déplacement et l'impact sur la circulation sera notable.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines situées à moins de 10 km : Saint Léger-sous-Cholet, Nuaille, Toutlemonde, La Tessoualle, Le Puy-Saint-Bonnet et Saint Christophe-Du-Bois.

Anticiper et intégrer la création de voies cyclables lorsque des travaux de voirie sont engagés.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Travailler avec l'ensemble des acteurs communes de l'agglomération et hors agglomération, et le département nous paraît indispensable pour obtenir des résultats efficaces.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier Favreau – Les Mauges, du quartier de la Gare, du programme Cœur de Ville...

Tout travaux de rénovations de voirie ou plus largement de quartier doit bien sûr intégrer la prise en compte du plan de circulation des vélos.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous souhaitons avant tout favoriser la saine cohabitation entre les voitures, les vélos et les piétons. En sécurisant le plan vélo nous permettons aux vélos de ne plus être présents avec les voitures sur la route et donc de réduire les conflits, tensions et risques d'accident.

Une meilleure cohabitation dans le centre passera par une expérimentation de limitations de vitesse à 30 km/h.

Action n°9 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple : Avenue Francis Bouet, avenue N. Bonaparte, boulevard D. Plessis...

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Action n°10 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous passerons par des phases d'expérimentations sans généralisation aveugle, limitation à 30km/h et zone uniquement piétonne/cyclable certains jours de la semaine.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°12 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Par exemple : zone du centre-ville

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Dans le centre-ville et les rues commerçantes, les arceaux vélos doivent être mieux répartis.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Ce travail devra se faire en concertation avec les associations d'usagers du vélo et les associations de commerçants.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les vélobox sont pertinents dans les airs de covoiturage, les zones d'activités ou les immeubles d'habitations.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Les locaux vélos font parfois l'objet de vol ou de dégradation, il est essentiel de garantir des locaux où chaque vélo puisse être sécurisé, le PLU peut être un levier en ce sens.

Action n°18 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Cette option permet d'étendre les horaires de livraison, de réduire le bruit et de limiter l'encombrement des rues.

Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous veillerons cependant à ce que les activités associatives ne rentrent pas en concurrence déloyale avec les professionnels du cycle installés en ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 : je suis indécis-e

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Une étude devra être menée au cas par cas, en lien avec les services municipaux sur l'opportunité de livraison en vélos-cargos.

Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Elle doit avoir lieu à l'échelle de l'Agglomération du Choletais, 1 fois par an le premier week-end de juin.

Oui, la ville et l'agglomération doivent jouer un rôle de facilitateur dans cette organisation, qui sera portée par les structures associatives.

Action n°27 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°28 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°29 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : former un référent vélo au sein de chaque grande entreprise, animer des audits collaboratifs de la cyclabilité de chaque zone industrielle/artisanale/commerciale, etc.

Des outils ont été mis en place au niveau national pour la mise en place de politique d'entreprise vélo. La ville et l'agglomération ne joueront pas de rôle financier supplémentaires auprès des entreprises mais assurera une cohérence et une continuité du domaine cyclable.

Commentaires généraux

La sécurisation du domaine cyclable est essentielle au développement de l'usage du vélo du quotidien, nous augmenterons ainsi significativement la part du budget communal allouée au vélos.

Il est aussi démontré que les cyclistes consomment davantage dans les commerces de centre-ville, en plus de laisser libre des espaces de stationnement pour des personnes venant en voiture de l'extérieur ou de la périphérie de Cholet : ainsi soutenir le vélo, c'est aussi soutenir les commerces de centre-ville.

Nous étudierons la possibilité d'autoriser le transport des vélos dans les bus en dehors des périodes de pointe.

Notre programme prévoit, au travers du schéma 2 roues, d'associer l'ensemble des partenaires au développement du domaine cyclable pour obtenir une cohabitation harmonieuse entre vélos, piétons et voitures.